

# ***Le plan du salut en 7 étapes historiques : les dispensations (5)***

Programme d'enseignement biblique de Christian Chastagner, pasteur à Rouen – automne 2012

---

## **La dispensation de la Grâce**

C'est la dispensation actuelle, celle dans laquelle nous vivons en ces 20 et 21<sup>èmes</sup> siècles, après Jésus-Christ.

C'est la plus longue après celle de la conscience (17 siècles) et celle de la loi (15 siècles environ). La période de la grâce commence avec la 1<sup>ère</sup> venue de Jésus sur terre (et plus précisément encore, avec la croix, sacrifice expiatoire validé par la résurrection) et elle se terminera lors de sa 2<sup>ème</sup> venue, marquée par l'enlèvement de l'Église.

La grâce de Dieu envers tous les hommes a été manifestée par le Christ qui expie les péchés du monde entier. Ce sacrifice sanglant de la croix est unique et parfait !

C'est lui et lui seul qui inaugure la route nouvelle et vivante permettant à tout homme repentant d'accéder ainsi au trône de Dieu, au Ciel de Dieu et à l'éternité de Dieu.

Cette accessibilité est possible, permanente, gratuite pour l'homme qui croit, et immédiate au nom de Jésus !

Le trône de la Majesté divine devient le trône de la grâce ! C'est exactement la vision de l'apôtre Jean lorsque le Saint-Esprit lui révèle le Ciel, dans son Apocalypse :

« Il y a le trône avec quelqu'un assis dessus : la Majesté divine !

Et il y a aussi, au milieu du trône, un Agneau qui était là comme immolé ».

Cette vision confirme bien l'Évangile : Dieu est favorable par Jésus !

Depuis la croix, nous sommes donc « *sous la grâce* » comme l'écrivait l'apôtre Paul ! (Romains 6.14)

Nous vivons "sous ce régime spirituel et cultuel" de la grâce !

Nous sommes entrés dans cette économie gérée par Christ, Son Œuvre, Son Esprit et Sa Doctrine.

Nous ne sommes donc plus sous la loi, sous les enseignements de la loi, sous les obligations cultuelles de la loi, sous les ordonnances de la loi, sous l'esprit et la mentalité de la loi.

### ***L'année de la grâce officiellement ouverte...***

Jésus Lui-même a solennellement proclamé cette annonce lors de son premier discours à Nazareth, une prédication qui allait donner le ton et le tempo d'un ministère public de 42 mois :

#### **Luc 4. 14 à 21**

Quelques remarques sur cette première déclaration publique :

- Jésus avait pleinement conscience de sa mission sur terre. Il déclare ouvertement être envoyé par le Père et être qualifié par l'Esprit du Seigneur !  
Le "Jésus de Nazareth" révèle d'abord sa messianité dans la ville où il avait été élevé... ce qui n'est pas le plus facile : tout prophète est méprisé à cet endroit-là !
- Jésus a fondé sa première déclaration publique sur les Écritures, et notamment sur Ésaïe 61. Il a déroulé le parchemin, livre sous la forme d'un rouleau, puis a trouvé le texte qui le concernait : il l'a lu à haute voix, a refermé le rouleau et l'a remis au serviteur.  
Jésus connaissait exactement la prophétie biblique et savait surtout la rapporter à l'histoire en marche : celle d'Israël, celle de l'humanité et sa propre histoire.  
Il a su dire : « *Aujourd'hui, cette parole de l'Écriture que vous venez d'entendre est accomplie* ». C'était donc bien l'Esprit de la prophétie qui l'animait et le conduisait !  
L'évangéliste Luc nous raconte, en son dernier chapitre, comment Jésus explique ce qui le concerne dans toutes les Écritures, à des disciples désorientés par l'actualité troublante de Jérusalem.
- Certains commentateurs bibliques précisent même que Jésus se serait alors assis sur le fameux siège, réservé au Messie promis et attendu, qui était disponible dans toutes les synagogues... ce qui aurait provoqué l'étonnement général et suscité une attention redoublée.
- Le texte de Luc 4 pourrait s'apparenter à une sorte de "discours de politique générale" prononcé par un chef de gouvernement devant un auditoire qui attendait le changement !  
En effet, Jésus déclare publiquement :  
*"Voilà ce que je m'engage à faire devant vous ! Voilà mon mandat, ce pour quoi j'ai été désigné, oint, envoyé ! Voilà mes objectifs et voilà la durée sur laquelle je vais exercer ce pouvoir : une année de grâce, la dispensation de la grâce !"*
- Notons enfin que Jésus quittera Nazareth pour Capernaüm où son autorité, déjà perçue en paroles, se signalera maintenant par des actes de délivrance et de guérison.  
La "campagne ministérielle" de Jésus venait de commencer et allait durer plus de 3 ans... en Israël, puis allait se poursuivre ensuite par le Saint-Esprit, selon ce qu'écrit Luc dans l'introduction de son second livre, le livre des Actes.

### ***La grâce annoncée dès les temps anciens...***

La grâce fut annoncée dès le jardin d'Éden par l'Éternel en personne (Genèse 3.15) et depuis, régulièrement prophétisée par les grandes figures prophétiques de l'Ancien Testament :

#### **1 Pierre 1. 10 à 12**

- Abraham (21<sup>ème</sup> siècle av J.C.), celui qui a vu le jour de Christ : Jean 8.56
- Moïse (1500 ans av J.C.), avec la loi qui parle de Christ : Jean 5.46
- Ésaïe (800 ans av J.C.), le prophète dit "évangélique", dont le diacre Philippe utilisait la parole pour évangéliser le ministre éthiopien : Actes 8.32
- Jérémie, Ézéchiël et tous les autres prophètes que l'on appellera "petits" ou "grands" en rapport avec l'importance de leurs livres, jusqu'au dernier prophète de cette alliance qui deviendra ancienne et caduque :
- Jean-Baptiste : Jean 1. 15 à 36.

## *La grâce excellente et supérieure aux autres alliances*

C'est la période supérieure à toutes les autres et notamment à la précédente, celle de la loi !

Elle finalise parfaitement le travail de Dieu accompli dans les siècles précédents.

L'épître aux Hébreux explique aux chrétiens d'origine juive la supériorité de cette alliance sur la première en un magistral traité doctrinal de 13 chapitres (rappel des 7 études données en 2010).

L'apôtre y développe une progression argumentaire précisant à chaque étape la supériorité de Christ sur les grandes pièces maîtresses du judaïsme.

Le mot clé de cette lettre est « meilleur » !

L'apôtre y évoque une meilleure alliance, des biens meilleurs, des choses meilleures et favorables au salut, de meilleures promesses, une meilleure espérance, une meilleure résurrection, une meilleure cité c'est-à-dire une céleste...

L'expression de la grâce divine offre aux hommes bien plus que le pardon des péchés.

Elle va produire dans les cœurs une profonde transformation par l'expérience surnaturelle de la nouvelle naissance.

En Christ, le pécheur pardonné va découvrir la capacité de vivre à la gloire de Dieu.

Justifié et réhabilité, il va jouir enfin d'une communion réelle avec Son créateur grâce à Jésus, le Fils de Dieu, seul médiateur entre Dieu et les hommes.

L'ensemble des rachetés de cette dispensation forme l'Église du Seigneur Jésus.

C'est un véritable corps spirituel dont Christ est la tête et dont les rachetés sont des membres.

### Éphésiens 1.22 et 23

## *La fin de l'année de la grâce*

### Ésaïe 61.1 et 2

Comme les 5 précédentes, la dispensation de la grâce se terminera aussi par un jugement de Dieu, annoncé par le prophète Ésaïe, mais qui ne fut pas retenu par Jésus dans la lecture faite à la synagogue de Nazareth, et pour cause : il ouvrait la porte de la grâce !

Ce jugement de Dieu ne sera pas exercé sur les croyants qui auront cru en la grâce du Seigneur mais sur tous ceux qui, dans toutes les nations, auront refusé, méprisé ou ignoré la Bonne Nouvelle du salut !

Le prophète Ésaïe évoque ce jour de vengeance ou de rétribution de la part de notre Dieu, qui sera donc une période beaucoup plus courte par rapport à celle de la grâce, qualifiée par le mot « *année* ». D'autres prophètes de l'Ancien Testament ainsi que les apôtres du Nouveau Testament, comme Paul et surtout Jean dans son Apocalypse, ont évoqué ce jugement des nations ayant refusé le message divin.

Comme au temps du déluge avec l'arche du salut, la porte de la grâce sera un jour fermée par Dieu, lui-même : ni les anges, ni les hommes, ni même le Fils lors de son incarnation ne connaissait ce jour.

Si Dieu est amour, il est aussi juste et nous ne devons pas séparer là encore, ce couple de vérités que Dieu a uni : « *l'année de la grâce et le jour de jugement* ».

# *Évocation des jugements sur les nations*

## 1 Thessaloniens 4.13 à 5.11

## 2 Thessaloniens 1.5 à 10 ; 2.1 à 10

Le temps des jugements des nations commencera après l'enlèvement de l'Église.

L'absence du "sel de la terre" favorisera la croissance de l'iniquité qui se généralisera et s'institutionnalisera avec l'apparition de l'impie.

Il est généralement admis par les commentateurs bibliques que ce temps des jugements s'opérera en un crescendo de malheurs sur une période de sept ans, en deux phases successives de trois ans et demi. Daniel fut le prophète juif qui a évoqué avec le plus de pertinence et de précisions cette période de calamités, ayant reçu des visions au sujet de la ville sainte qui venait d'être détruite lors de la déportation à Babylone : c'était en 586 avant Jésus-Christ.

Le texte est connu par tous ceux qui étudient les dispensations.

## Daniel 9.20 à 27

Notons quelques points intéressants :

- Le verset 24 indique qu'une durée de 70 semaines doit marquer l'histoire de Jérusalem, depuis sa destruction en 586 avant Jésus-Christ jusqu'au règne du « *Saint des saints* » (le règne du Messie sur Israël = le millénium).
- Définissons le mot semaine : il s'agit d'une unité de temps prophétique qui couvre 7 années.
- Daniel divise donc cette période prophétique en 3 phases : 7 semaines + 62 semaines + 1 semaine.
- la 1<sup>ère</sup> phase commence lors du retour de l'exil pour la reconstruction de la ville détruite, temple et muraille inclus, soit 7 semaines qui représentent 49 ans.
- La 2<sup>ème</sup> phase évoque la durée précédant la venue du Messie qui sera retranché selon le verset 26. Il s'agit évidemment de Jésus-Christ, le Messie annoncé dont la vie sera livrée en sacrifice expiatoire. La fin des 62 semaines (ou 434 années) correspondrait, d'après certains calculs, à l'an 32 de notre ère.
- Ensuite, mais pas avant la fin de la dispensation de la grâce (dont la durée n'est toujours pas fixée), prendra place une dernière semaine prophétique, essentielle pour Jérusalem et pour les nations.
- C'est ce fameux jour de vengeance publié par Ésaïe, une série de jugements en 2 périodes de trois ans et demi, reprises dans l'Apocalypse de Jean qui parle précisément de 42 mois ou 1260 jours.
- La semaine prophétique de Daniel se caractérisera par l'apparition d'un chef international aux pouvoirs religieux, politique et économique. L'impie, appelé aussi fils de l'iniquité, antéchrist, fera d'abord alliance avec Israël puis, dans la seconde partie de la semaine prophétique, profanera le temple reconstruit, événement scandaleux et abominable pour les Juifs d'Israël et ceux des nations. Leur persécution sera alors terrible selon l'annonce de Jésus dans ses discours eschatologiques.
- La souffrance du peuple d'Israël atteindra son apogée lorsque Christ apparaîtra sur le Mont des Oliviers pour vaincre la bête et son faux prophète, selon Apocalypse 19.
- Alors, le diable sera enchaîné pour 1000 ans et la dernière dispensation, celle du millénium, sera inaugurée.

Nous reviendrons sur cette fin de l'Année de la Grâce avec tous ces événements majeurs qui concerneront l'Église (son enlèvement), Israël (ses persécutions et son salut national) et les nations (le nouvel ordre mondial et les divers jugements des nations), lors d'une série d'études bibliques qui nous seront proposées par le pasteur Jean-Marc THOBOIS, au début du mois de février prochain.